

Cabinet
Bureau n° 301
Affaire suivie par :
PROST Monique
Tél : 03 84 87 27 03
Mél : ce.cabinet.dsden39@ac-besancon.fr

Lons-le-Saunier, le 22 mars 2021

335 rue Charles Ragmey – BP 602
39021 Lons-le-Saunier cedex

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Face à la remontée des cas de contamination à la covid19, en France, le Gouvernement a annoncé, jeudi 18 mars, de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie. Ainsi, seize départements sont-ils désormais confinés. Le Jura n'en fait pas partie.

Pour autant, notre département connaît une très forte poussée du nombre de cas et son taux d'incidence pourrait l'amener parmi les départements les plus contaminés du pays.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir les écoles ouvertes : c'est nécessaire pour les élèves, pour la continuité de leurs apprentissages, pour leur permettre de conserver le cadre social nécessaire à leur épanouissement.

A l'heure actuelle, de très nombreux cas constatés dans le département sont des cas scolaires. En revanche, les analyses tracing réalisées par la CPAM démontrent qu'une grande partie de ces contaminations ne s'est pas produite dans le cadre scolaire. Nous sommes, donc, confrontés à un défi collectif mais aussi individuel.

Au quotidien, les enseignants de vos enfants, comme l'ensemble des équipes éducatives, mettent en œuvre les protocoles sanitaires et veillent ainsi à leur santé. Vous pouvez les aider en participant à cet effort en explicitant et en justifiant ces obligations auprès de vos enfants.

Je sais que la grande majorité d'entre vous est pleinement impliquée dans la lutte que nous menons tous contre la Covid. En particulier, il est important de rappeler la portée des mesures d'isolement pris à l'égard des personnes, dont les enfants, cas contacts d'un cas positif. L'isolement doit être effectif. Il ne permet pas de contact avec l'entourage, il n'est pas compatible avec la surveillance par les grands parents. De même, lorsqu'un interne est renvoyé dans son foyer par suite de la découverte du virus, il doit être placé à l'isolement et respecter strictement les gestes barrières.

De manière générale, l'importance primordiale du respect des gestes barrières doit revenir à l'esprit de tous. Trop de contaminations ont eu lieu à l'occasion de rassemblements d'adolescents, lycéens ou collégiens. Ces rassemblements peuvent, en eux-mêmes, être facteurs de contagion si les gestes barrières ne sont pas respectés.

Je sais que ces mesures ont été maintes fois répétées et je sais combien vous êtes soucieux de respecter les recommandations qui nous permettront de sortir le plus tôt possible de cette période éprouvante.

Restons collectivement mobilisés ! Ce courrier n'a pas d'autre but que de contribuer à cette mobilisation qui nous permettra de maintenir ouverts les écoles et établissements qui scolarisent vos enfants.

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale
du Jura**


Mahdi TAMENE